

## REMUNERATIONS DU DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL DE TF1 EN 2009

*Rapport sur les rémunérations selon article L. 225-102-1 et L. 225-37 Alinéa 9 du Code de Commerce*

Le présent chapitre rassemble les rapports requis par le Code de Commerce et les tableaux recommandés par le Code de Gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF de décembre 2008 ou par la recommandation AMF du 22 décembre 2008 relative à l'information à donner dans les documents de référence sur la rémunération des mandataires sociaux.

### DESCRIPTION DES PROCEDURES DE FIXATION DES REMUNERATIONS DU DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL DE TF1 POUR L'EXERCICE 2009

Après avis du Comité des Rémunérations qui prend en compte les recommandations AFEP - MEDEF sur la rémunération du dirigeant mandataire social des sociétés cotées, le Conseil d'Administration définit les critères d'attribution de la partie variable et arrête les rémunérations du dirigeant mandataire social de TF1.

### Concernant la rémunération fixe et les avantages en nature

#### Nonce Paolini

---

La rémunération fixe de Nonce Paolini est restée fixe depuis sa prise de fonction chez TF1, le 22 mai 2007, pour un montant de 700 000 euros.

Les avantages en nature de Nonce Paolini en 2009 restent inchangés et consistent en la mise à disposition d'une voiture de fonction à laquelle s'ajoute la mise à disposition pour de besoins personnels d'une partie du temps d'une assistante et d'un chauffeur-agent de sécurité.

### Concernant la rémunération variable

#### Nonce Paolini

---

La rémunération brute variable de Nonce Paolini au titre de l'année 2009 a été fonction des critères suivants :

- a) bénéfice net consolidé part du groupe de Bouygues,
- b) bénéfice net consolidé part du groupe de TF1,
- c) critères qualitatifs.

Selon leur nature, ces primes sont pondérées et plafonnées individuellement, sachant que globalement, la part variable correspondant au cumul de ces primes, est plafonnée à 150 % du salaire fixe.

La rémunération variable de Nonce Paolini due au titre de l'année 2009 s'élève à 510 230 euros.

La rémunération fixe et variable de Nonce Paolini au titre de ses fonctions de Président directeur général de TF1 s'est élevée, pour l'année 2009, à 1 210 230 euros, soit une baisse de 3,3 % par rapport à 2008.

### Autres informations sur les rémunérations et complément de retraite

#### Nonce Paolini

---

En sus de ses fonctions de Président directeur général de TF1, Nonce Paolini a été chargé en 2009 par Bouygues d'une mission supplémentaire à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2009. 145 000 euros lui ont été versés en 2009 au titre de cette mission qui consiste à mener une réflexion approfondie sur la convergence (entre l'Internet, l'activité des médias et celle de la téléphonie fixe ou mobile) mais aussi à élaborer des stratégies et des propositions d'organisation pour réussir cette convergence.

Par ailleurs, en vertu d'un contrat régi par le Code des Assurances, Bouygues fait bénéficier aux membres de son Comité de Direction Générale d'un complément de retraite d'un montant de 0,92 % du salaire de référence par année d'ancienneté dans le régime. Nonce Paolini est membre dudit comité. La retraite complémentaire annuelle est désormais plafonnée à huit fois le plafond annuel de la sécurité sociale.

**Tableau 1 – Récapitulatif des rémunérations, avantages en nature et options consenties au dirigeant mandataire social en 2009**

	2009	2008
<b>PAOLINI Nonce - PDG depuis le 01/08/2008 (en euros)</b>		
Rémunérations dues au titre de l'exercice par TF1 (détaillées au tableau 2)	1 271 386	1 308 707
Rémunérations dues au titre de l'exercice par Bouygues (détaillées au tableau 2)	145 000	0
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	829 035	334 830
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>2 245 421</b>	<b>1 643 537</b>

**Tableau 2 – Rémunérations du dirigeant mandataire social**

PAOLINI Nonce PDG depuis le 01/08/2008 (en euros)	2009		2008	
	Montant dus	Montant versés	Montant dus	Montant versés
Rémunération fixe	700 000	700 000	700 000	700 000
Rémunération variable	510 230 <sup>(1)</sup>	551 530	551 530 <sup>(2)</sup>	96 515 <sup>(3)</sup>
Autres rémunérations <sup>(4)</sup>	145 000	145 000	0	0
Jetons de présence <sup>(5)</sup>	55 696	55 696	52 140	52 140
Avantages en nature	5 460	5 460	5 037	5 037
<b>TOTAL</b>	<b>1 416 386</b>	<b>1 457 686</b>	<b>1 308 707</b>	<b>853 692</b>

(1) En tant que Président directeur général, la rémunération variable de Nonce Paolini en 2009 versée en mars 2010 est de 510 230 euros, soit 51,4 % de moins que le maximum prévu (150 % de la rémunération fixe) compte tenu des performances de TF1.

(2) En tant que Directeur général du groupe TF1 entre le 01/01/2008 et le 31/07/2008 puis en tant que Président directeur général pour la période du 01/08/2008 au 31/12/2008.

La rémunération variable 2008 versée en mars 2009 est de 551 530 euros, soit 47,47 % de moins que le maximum prévu (150 % de la rémunération fixe) compte tenu des performances de TF1.

(3) Ce montant correspond à la période du 22/05/2007 au 31/12/2007 au cours de laquelle Nonce Paolini a exercé les responsabilités de Directeur général de TF1.

En 2007, la plus grande part de la rémunération variable a été prise en charge par Bouygues Telecom au titre de ses précédentes responsabilités entre le 01/01/2007 et le 22/05/2007.

(4) Rémunération versée au titre de la mission sur la convergence. Cette rémunération est directement versée par Bouygues. Cette information est donnée au titre de l'article L225-102-1 alinéa 2 du Code de commerce (rémunération versée par les sociétés qui contrôlent ou la société contrôlée).

(5) Dont en 2008 : 21 650 euros au titre de TF1, 18 294 euros au titre de Bouygues, 12 196 euros au titre de Bouygues Télécom. Dont en 2009 : 18 500 € au titre de TF1, 25 000 € au titre de Bouygues, 12 196 € au titre de Bouygues Télécom

**Tableau 3 – Jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants**

Les jetons de présence ont été alloués ainsi qu'il suit, en 2009 :

- à chaque Administrateur : le montant théorique annuel est de 18 500 euros. Les jetons sont attribués à hauteur de 50 % au titre de la responsabilité des Administrateurs et à hauteur de 50 % en fonction de la présence aux séances du Conseil,
- aux membres des comités :
  - Comité d'Audit : 2 250 euros par membre, par trimestre,
  - Comité des Rémunérations : 1 350 euros par membre, par trimestre,
  - Comité de Sélection : 1 350 euros par membre, par trimestre,

En 2009, l'intégralité de l'enveloppe des jetons de présence de 350 000 euros n'a pas été utilisée.

Les jetons de présence, qui s'élèvent à 255 587 euros, ont été versés à l'ensemble des Administrateurs comme indiqué dans le tableau de versement figurant page suivante.

### **Tableau sur les jetons de présence perçus par le mandataire social dirigeant**

	<b>Montants versés au cours de l'exercice 2009</b>	<b>Montants versés au cours de l'exercice 2008</b>
Nonce Paolini	55 696 € <sup>(1)</sup>	52 140 € <sup>(2)</sup>
<b>TOTAL</b>	<b>55 696 €</b>	<b>52 140 €</b>

(1) dont 18 500 euros versés par TF1, 25 000 euros par BOUYGUES et 12 196 euros par Bouygues Telecom

(2) dont 21 650 euros versés par TF1, 18 294 euros par BOUYGUES et 12 196 euros par Bouygues Telecom

### **Tableau sur les jetons de présence et autres rémunérations perçus par les mandataires sociaux non dirigeants**

	<b>Montants versés au cours de l'exercice 2009</b>	<b>Montants versés au cours de l'exercice 2008</b>
<b>Mandataires sociaux non dirigeants</b>		
BARBIZET Patricia	32 900	32 900
BOUYGUES Martin	23 900	22 358
BOUYGUES Olivier	18 500	16 958
PELISSON Gilles	16 650	0
LE LAY Patrick	18 500	27 650
MARIEN Philippe	32 225	22 423
ROUSSAT Olivier	15 250	0
PERNAUT Jean Pierre <sup>(1)</sup> (représentant le personnel)	15 262	18 500
PETTON Céline <sup>(1)</sup> (représentant le personnel)	18 500	18 500
POUYAT Alain	23 900	23 900
SABAN Haïm	17 575	15 416
<b>TOTAL</b>	<b>233 162</b>	<b>198 605</b>

(1) Les jetons de présence versés aux Administrateurs représentants du personnel ont été versés aux syndicats CFTC (15 262 euros) et FO (18 500 euros).

Les rémunérations perçues en 2009 par Martin Bouygues et Olivier Bouygues sont mentionnées dans le document de référence de Bouygues.

Les Administrateurs salariés, Jean-Pierre Pernaut et Céline Petton, n'ont perçu aucune rémunération exceptionnelle au titre de leur mandat social dans le groupe TF1.

## **Exercice 2010**

Au 17 février 2010, Nonce Paolini est le seul dirigeant mandataire social.

Le Conseil d'Administration du 17 février 2010 a décidé qu'aucune augmentation des rémunérations fixes ne serait accordée. Le niveau théorique et les critères d'attribution des parts variables n'ont pas été modifiés.

## **OPTIONS OU ACTIONS DE PERFORMANCE EN 2009**

*Présentation requise par les articles L. 225-184 et L. 225-197-4 du Code de Commerce*

Le présent chapitre rassemble les rapports requis par le Code de Commerce et les tableaux recommandés par le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF de décembre 2008 ou par la recommandation AMF du 22 décembre 2008 relative à l'information à donner dans les documents de référence sur la rémunération des mandataires sociaux.

### **LES PRINCIPES ET REGLES RETENUS POUR L'ATTRIBUTION DES OPTIONS OU ACTIONS GRATUITES**

L'Assemblée Générale Mixte du 17 avril 2007, dans sa 29<sup>e</sup> résolution, a renouvelé pour une durée de vingt-six mois l'autorisation au Conseil d'administration de consentir, en une ou plusieurs fois, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles ou à l'achat d'actions existantes de la société au profit du personnel et des dirigeants de TF1 et de ceux des sociétés qui lui sont liés. A cet effet, l'Assemblée Générale a donné une délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les conditions dans lesquelles seront consenties les options.

L'Assemblée Générale Mixte du 17 avril 2008, dans sa 15<sup>e</sup> résolution, a autorisé pour une durée de trente-huit mois le Conseil d'Administration à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites, à son choix, soit d'actions existantes de la société provenant d'achats effectués par elle, soit d'actions à émettre de la société, au profit du personnel et des dirigeants de TF1 et de ceux des sociétés qui lui sont liés. A cet effet, l'Assemblée Générale a donné une délégation de pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les conditions dans lesquelles seront attribuées les actions.

### **Règles générales applicables aux attributions d'options ou actions gratuites**

Il est rappelé que :

- les options ou actions gratuites sont attribuées pour attirer les dirigeants et collaborateurs, pour les fidéliser, les récompenser et les intéresser à moyen et long terme au développement de l'entreprise, en raison de leur contribution à sa valorisation ;
- plus de 150 collaborateurs sont bénéficiaires du plan d'attribution. Les bénéficiaires sont choisis et les attributions individuelles sont arrêtées en fonction des niveaux de responsabilité et des performances, une attention particulière étant apportée aux cadres à potentiel ;
- aucune décote n'est appliquée en cas d'attribution d'options et d'actions ;
- une obligation d'abstention a été fixée, prévoyant que les options attribuées ne pourront pas être exercées et les actions souscrites provenant des levées ne pourront pas être cédées, dans le délai de quinze jours calendaires précédant et les deux jours de Bourse suivant toute réunion du Conseil d'Administration de TF1 appelée à rendre publics les comptes consolidés annuels, semestriels ou trimestriels.

### **Règles spécifiques applicables aux mandataires sociaux**

Le Conseil d'Administration a incorporé en annexe de son règlement Intérieur les recommandations AFEP-MEDEF suivantes :

- interdiction de l'attribution d'options ou actions gratuites en raison du départ d'un dirigeant ;
- interdiction du recours à des opérations de couverture de risque ayant pour objet l'exercice des options ou la vente des actions gratuites ;
- obligation de conserver jusqu'à la fin de fonction un certain nombre d'actions issues des levées d'options.

Cette disposition a été mise en œuvre, pour la première fois, lors de l'attribution d'options en 2009. Le Conseil a choisi de fixer à 25 % (après la cession du nombre d'actions nécessaires au financement de la levée des options et au paiement des impôts et prélèvements sociaux y afférents), la quantité d'actions issues de levées d'options que le dirigeant mandataire social sont tenus de conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions.

### **Informations générales : les caractéristiques des options de souscription**

Toutes les options de souscription d'actions attribuées par le Conseil d'Administration répondent aux caractéristiques suivantes :

- prix d'exercice : moyenne des premiers cours cotés lors des vingt séances de Bourse précédant l'attribution, sans décote,
- durée de validité : 7 ans à compter de la date d'attribution des options,
- délai d'indisponibilité : 3 ans après la date d'attribution des options (cessibilité : 4 ans),
- période d'exercice : les 4 ans suivant l'expiration du délai d'indisponibilité,
- annulation de plein droit en cas de rupture du contrat de travail ou du mandat social, sauf autorisation exceptionnelle, invalidité, départ ou mise en retraite.

OPTIONS DE SOUSCRIPTION ATTRIBUEES A OU LEVEES PAR LE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL ET LES ADMINISTRATEURS SALARIES EN 2009

Le Conseil d'administration du 18 février 2009 a décidé l'attribution à Nonce Paolini de 50 000 options de souscription le 20 mars 2009.

**Tableau 4 – Options consenties au dirigeant mandataire social**

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS ATTRIBUEES DURANT L'EXERCICE AU DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL PAR L'EMETTEUR ET PAR TOUTE SOCIETE DU GROUPE

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
PAOLINI Nonce	Plan TF1 n : 11 Date du Conseil 18/02/2009 Date d'attribution 20/03/2009	Souscription	0,86	50 000	5,98 €	du 20/03/2012 au 20/03/2016
PAOLINI Nonce	Plan Bouygues Date du Conseil 03/02/2009 Date d'attribution 01/04/2009	Souscription	5,24	150 000	25,95 €	du 01/04/2013 au 30/09/2016
<b>TOTAL</b>				200 000		

**Tableau 5 – Levées d'options de souscription effectuées par le dirigeant mandataire social de la société TF1 en 2009**

OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS LEVEES DURANT L'EXERCICE PAR LE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
PAOLINI Nonce	Plan Bouygues octroyé le 15/03/2004	500	25,15
<b>TOTAL</b>		500	

LES ACTIONS DE PERFORMANCE

**Tableau 6 – Actions de performance attribuées au dirigeant mandataire social**

Aucune action de performance n'a été attribuée par la société en 2009.

**Tableau 7 – Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour le dirigeant mandataire social**

Aucune action de performance n'est disponible en 2009.

À la date du 1<sup>er</sup> avril 2009, les critères de performance n'ayant pas été atteints, les actions attribuées sous conditions de performance au titre du Plan n°9 sont devenues caduques.

**Tableau 8 - Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions**

	Plan n°7	Plan n°8	Plan n°10	Plan n°11
Date d'Assemblée Générale	23/04/2002	23/04/2002	17/04/2007	17/04/2007
Date du Conseil d'Administration <b>ou date d'attribution</b>	24/02/2003	31/08/2004	20/03/2008	20/03/2009
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées :	2 300 500	1 008 000	2 000 000	1 880 897
dont par les mandataires sociaux	310 000	0	56 000	56 000
PAOLINI Nonce	0	0	50 000	50 000
LE LAY Patrick	300 000			
PERNAUT Jean-Pierre	10 000	0	6 000	6 000
dont par les 10 premiers attributaires salariés	<b>390 000</b>	<b>100 000</b>	<b>340 000</b>	<b>340 000</b>
Point de départ d'exercice des options	12/03/2006	16/09/2007	20/03/2011	20/03/2012
Date d'expiration	12/03/2010	16/09/2011	20/03/2015	20/03/2016
Prix de souscription ou d'achat	20,20 ou 21,26 <sup>(1)</sup>	23,46	15,35	5,98
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)	Levée à partir du 3 <sup>e</sup> anniversaire. Cessibilité à partir du 4 <sup>e</sup> anniversaire.	Levée à partir du 3 <sup>e</sup> anniversaire. Cessibilité à partir du 4 <sup>e</sup> anniversaire.	Levée à partir du 3 <sup>e</sup> anniversaire. Cessibilité à partir du 4 <sup>e</sup> anniversaire.	Levée à partir du 3 <sup>e</sup> anniversaire. Cessibilité à partir du 4 <sup>e</sup> anniversaire.
Nombre d'actions souscrites au 31/12/2009	524 900	0	0	0
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat actions annulées ou caduques	118 000	122 500	84 500	0
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	1 657 600	885 500	1 915 500	1 880 897

(1) La décote de 5 % n'a pas été appliquée aux options accordées aux dirigeants mandataires sociaux.

Les options de souscription d'actions et attribution gratuite d'actions ci-dessus détaillées constituent à ce jour les seuls instruments émis par TF1 susceptibles d'avoir un effet dilutif.

Au regard du cours moyen du titre TF1 sur l'année 2009, un impact dilutif a été pris en compte sur le plan n°11.

Plans antérieurs échus :

- le plan n°1 est devenu caduc le 10 octobre 2002,
- le plan n°2 est devenu caduc le 8 avril 2004,
- le plan n°3 est devenu caduc le 18 mars 2005,
- le plan n°4 est devenu caduc le 20 septembre 2006,
- le plan n°5 est devenu caduc le 6 décembre 2007,
- le plan n°6 est devenu caduc le 11 décembre 2008.

## RAPPEL DU PLAN N°9 D'ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS TF1

Date d'Assemblée	12 avril 2005	
Date du Conseil d'Administration	21 février 2006	
Date d'attribution	8 mars 2006	
Nature des actions	actions existantes	
Nombre d'actions attribuées	minimum :	maximum :
	191 025	445 725
- dont aux mandataires sociaux	minimum :	maximum :
	82 500	192 500
- dont aux 10 premiers attributaires salariés	minimum :	maximum :
	52 875	123 375
Période d'acquisition	du 8 mars 2006 au 31 mars 2008	
Période de conservation	du 1er avril 2008 au 31 mars 2010	
Date de cession	à partir du 1er avril 2010	
Juste valeur du nombre probable d'actions attribuées estimé à l'origine	7,5 millions d'euros	
Critère de présence	191 025 actions minimum attribuées sous condition de présence des bénéficiaires au 31 mars 2008	
	254 700 actions attribuées, en complément, sous conditions de performances déterminées à partir du résultat net consolidé de l'exercice 2007 et du rendement relatif du titre TF1 par rapport à l'indice SBF 120, ces 2 critères étant indépendants l'un de l'autre	
Critères de performance		
Nombre d'actions acquises au 31/12/2006	minimum : 0	maximum : 0
Nombre d'actions attribuées annulées	minimum : 14 625	maximum : 34 125
		maximum :
Nombre d'actions en cours d'acquisition	minimum : 176 400	411 600

### **Tableau 9 – Options de souscription consenties ou levées aux dix salariés (non mandataires sociaux) de la société TF1 ayant reçu le plus grand nombre d'options en cours de l'exercice 2009**

Les dix salariés de la société non mandataires sociaux ayant reçu en 2009, le plus grand nombre d'options consenties par la société, sont les suivants :

Bénéficiaire	Nombre d'options TF1 consenties	Prix unitaire d'exercice des options	Date d'échéance
Philippe DENERY	40 000	5,98 €	20 mars 2016
Jean-François LANCELIER	40 000	5,98 €	20 mars 2016
Jean-Pierre ROUSSEAU	40 000	5,98 €	20 mars 2016
Laurent STORCH	40 000	5,98 €	20 mars 2016
Arnaud BOSOM	30 000	5,98 €	20 mars 2016
Pierre BROSSARD	30 000	5,98 €	20 mars 2016
Jean-Michel COUNILLON	30 000	5,98 €	20 mars 2016
Martine HOLLINGER	30 000	5,98 €	20 mars 2016
Benoit LOUVET	30 000	5,98 €	20 mars 2016
Gilles MAUGARS	30 000	5,98 €	20 mars 2016

Il n'y a pas eu de levées d'options en 2009.

**Tableau 10 – Autres informations sur le dirigeant mandataire social**

	Contrat de Travail <sup>(1)</sup>		Régime de retraite supplémentaire (cf. §1.3) <sup>(2)</sup>		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions <sup>(3)</sup>		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
	PAOLINI Nonce – PDG depuis le 01/08/2008	X		X			X	

(1) Nonce Paolini a un contrat de travail avec Bouygues SA et non avec TF1 SA.

(2) La retraite complémentaire annuelle est désormais plafonnée à huit fois le plafond annuel de la sécurité sociale.

(3) Indemnités de séparation : la société et ses filiales n'ont souscrit aucun engagement et n'ont consenti aucune promesse relative à l'octroi d'une indemnité de départ au bénéfice du dirigeant mandataire social. Aucun engagement ou promesse de ce type n'a été consenti au bénéfice des administrateurs salariés.

Pour ce dirigeant mandataire social ayant un contrat de travail au sein de la société mère, la convention collective des cadres du bâtiment de la région parisienne s'applique. Nonce Paolini est donc susceptible de bénéficier des indemnités prévues au titre de cette convention collective dans le cas où il est mis fin à son contrat de travail.